



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 7260

Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la conclusion du dossier publie par le syndicat national des instituteurs et professeurs de college (SNI-PEGC) qui fait etat du souhait quasi unanime de ses adherents de voir reformer l'orthographe. Il lui fait part de son inquietude face aux recentes manifestations en faveur de la simplification de la langue francaise et lui demande de bien vouloir lui preciser ses intentions a ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - L'apprentissage de l'écriture aux enfants est l'une des missions fondamentales de l'école primaire, avec la lecture et le calcul. Les instituteurs y consacrent beaucoup de temps et y portent tout leur soin. Il est compréhensible des lors, qu'ils s'interrogent sur la complexité de l'orthographe, dont la logique ne parait pas toujours évidente et qu'il est parfois bien difficile d'expliquer aux enfants. Certains ont donc souhaite une reforme moderee, conscients de la complexite du probleme qu'ils ont ainsi souleve. La langue francaise est belle et riche de ses racines grecques et latines, notamment, ainsi que de ses emprunts aux autres langues. Elle a ete « polie » par l'usage et sa traduction ecrite resulte de la pratique du langage ainsi que de la recherche de la precision et de l'elegance de la forme. Elle est une composante essentielle de notre patrimoine culturel. Le ministre d'Etat ne souhaite pas, dans le domaine de l'orthographe, substituer une logique qui serait discutable et forcement contestee, aux exigences naturelles et contradictoires de la tradition et de la vie.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7260

Rubrique : Francais : langue

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3717